

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER N°12

Chantier : Dérasement du seuil de Sougland et restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel

Date de réunion : 15 juin 2017

Heure : 11H00

Participants :

M.	Raymond PREDHOMME	SIABOA
M.	Geoffrey PACAUD	Union des Syndicats
M.	Jean-Marie BEVIERE	Mairie de Saint-Michel
M.	Benoît CALMETTES	Entreprise VCT
Mme.	Cécile DAURIAT	BIOTEC Biologie appliquée

Diffusion : aux participants
+ excusés

Excusés :

M.	José DUDIN	SIABOA
M.	Jonathan LARGET	Union des Syndicats
M.	Jacques MEUNIER	Mairie de Saint-Michel
M.	Bernard BAILLEUL	SIABOA
M.	Christian LOGEZ	SIABOA
Mme.	Florence LANG	Fonderies de Sougland
M.	Yves NOIROT	Fonderies de Sougland
Mme.	Aude DOUGADOS	Communauté de Communes des 3 Rivières
M.	Erwan MENVIELLE	Agence de l'Eau Seine-Normandie
M.	Luc MICHEL	AFB
Mme.	Anne-France LELIEVRE	DDTM
M.	Cyrille CAFFIN	DREAL Picardie
M.	Martin DUNTZE	FDPPMA de l'Aisne
M.	BASTIN	Exploitant prairie rive droite
M.	Julien PERRIN	Entreprise VCT
M.	Christophe LEBAS	Entreprise NET sarl
M.	Christian MARELLE	Entreprise MARELLE
M.	Jérôme LINDEKENS	VERDI Ingénierie Picardie
M.	Nicolas DEBIAIS	BIOTEC Biologie appliquée

Auteur : BIOTEC 13.050 / 20.06.17 / CD

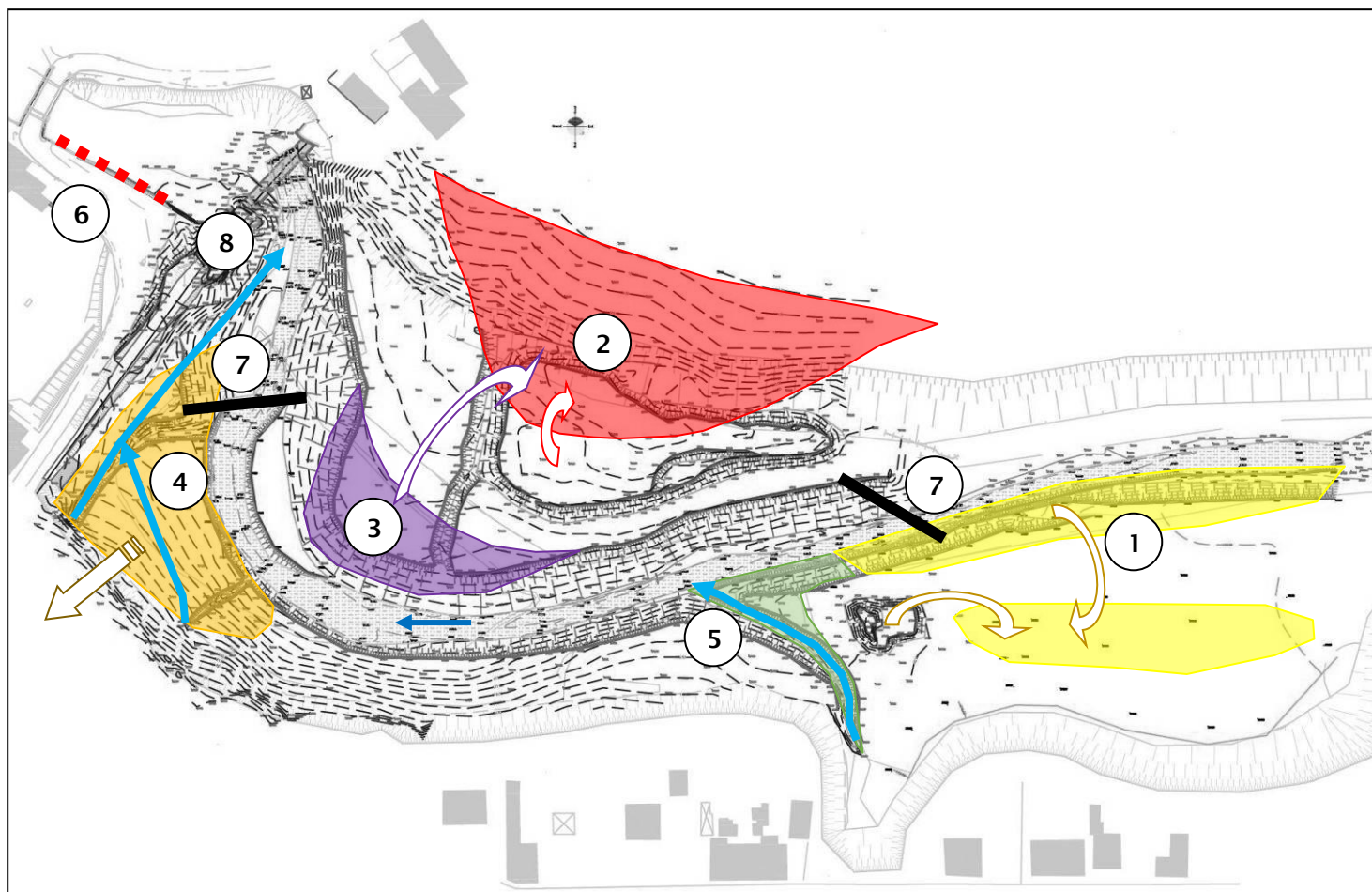
Le présent marché de travaux a été notifié au groupement d'entreprises VINCI Construction Terrassement / N.E.T. par les représentants du Syndicat intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Maître d'ouvrage. Les travaux relatifs à la tranche ferme du « dérasement du seuil de Sougland et à la restauration morpho-écologique du lit du Gland à Saint-Michel » ont donc été officiellement engagés à compter du 19 septembre 2016 (semaine 38) et ce, pour une durée d'exécution de 16 semaines à maxima selon l'ordre de service n°1 délivré par le maître d'œuvre, à l'invitation du maître d'ouvrage et son assistant. Les travaux ont été temporairement suspendus à compter du 1^{er} décembre 2016 dans l'attente de conditions météorologiques favorable (OS2) et ont repris le 29 mai 2017 (OS3). Selon ces termes, et en dehors de toute intempérie, les travaux inhérents à cette tranche ferme devront être achevés au plus tard à la date du 30 juin 2017.

1. COMPTE-RENDUS DE CHANTIER PRECEDENTS

Le compte-rendu n°11 du 15 juin 2017 est approuvé sans observations.

Pour mémoire, chaque compte-rendu de chantier doit être considéré comme un document contractuel. La non formulation d'observations auprès du Maître d'œuvre avant ou lors de chaque séance de chantier vaut acceptation pleine et entière du contenu du compte-rendu antérieur et ce, par l'ensemble des destinataires dudit document.

Pour rappel, un constat de visite a été effectué le 29/03/2017 pour établir un état des lieux des évolutions subies par les aménagements depuis le dernier arrêt de chantier. Ce constat a permis d'identifier les prochaines interventions à conduire :



- ① - Un reprofilage de la berge gauche en déblai est nécessaire sur environ 150m en amont de la confluence avec le ruisseau de manière à ouvrir le gabarit et limiter l'effet actuel de chenalisation du lit. Compte tenu des difficultés d'accès sur ce secteur, les matériaux excédentaires ne seront pas évacués mais mis en stock en arrière berge sur les emprises de remblai déjà prévues au projet (cf. pièces graphiques de marché). Ces travaux de terrassement nécessiteront quelques travaux d'abattage préalables pris en charge dans le cadre du marché et en vue de libérer les surfaces terrassées. Le profil en travers désormais projeté de la berge sera transmis au groupement d'entreprises mandataire par les soins de l'équipe de Biotec et ce, sur la base des relevés topographiques qu'il aura nouvellement effectué du site.
- ② - En accord avec le propriétaire riverain, le stock temporaire de matériaux de déblai constitué en rive droite ne sera pas évacué mais remodelé en pente douce dans la continuité de la prairie adjacente. Cette opération nécessitera l'abattage de 8 à 10 arbres

en bordure de la parcelle et le décapage préalable de la terre végétale sur les emprises de la prairie pour re-nappage en surface des remblais. Selon les accords qui seront passés entre le propriétaire de la prairie et les fonderies de Sougland, il est possible que les surfaces remodelées en rive droite soient mises en pâture. Si ce cas est entériné, les surfaces serontensemencées avec un mélange grainier d'espèces fourragères adaptées et de nouvelles clôtures seront installées.

- 3 - Le profil de la berge en intérieur de courbe rive droite (intrados de méandre) sera à nouveau adouci et la ligne de crête reculée de manière à former une courbe homogène. Les excédents de matériaux seront remodelés avec les matériaux du dépôt adjacent (voir point 2 ci-avant).
- 4 - Le stock temporaire de matériaux de déblai constitués en bordure de la digue en rive gauche sera évacué selon la filière précédemment agréée (épandage sur parcelle agricole) et le talus reprofilé selon les pentes prévues au projet. Le tracé du ruisseau débouchant en amont de la digue sera rétabli dans l'axe de la digue et confluera avec le Gland légèrement en amont du pertuis. La descente temporaire d'eaux pluviales sera démontée (y compris blocs constitutifs évacués) et les écoulements accompagnés vers le ruisseau longeant la digue via la mise en place d'un coude en sortie de buse et la réalisation d'un fossé au sein du talus.
- 5 - Le profil en long et la géométrie du ruisseau rive gauche seront repris et adaptés pour améliorer la fonctionnalité de la zone de confluence. Un matelas alluvial graveleux grossier sera également reconstitué en fond de lit.
- 6 - Les travaux de maçonnerie prévus initialement au marché (art. 3.16 du CCTP) et attachés à la seule restauration du mur existant entre l'ancien barrage et le pont devront bien être menés. Un diagnostic et un métré des prestations réelles à conduire devront être réalisés en concertation avec l'entreprise, préalablement à l'engagement de ces travaux.
- 7 - L'accès à la zone de travaux en rive droite (points 2 et 3) se fera par la mise en place d'un passage busé temporaire en rivière. Un second passage busé permettra d'accéder à la zone de travaux amont en rive gauche (point 1). L'entreprise précisera les modalités de circulation et de franchissement du cours d'eau qu'elle compte mettre en œuvre préalablement au commencement des travaux pour visa du maître d'œuvre et des services de la police de l'eau.
- 8 - Aménagements paysagers prévus au marché (arasement de la digue, parking, mobilier, belvédère, etc.). Pour mémoire, compte tenu de l'état de dégradation avancé du pertuis conservé, une étude de stabilité doit être réalisée pour affiner le dimensionnement et le positionnement du belvédère à construire. En fonction des résultats, un positionnement plus en retrait du pertuis par rapport au front des vestiges pourrait être envisagé (à voir et à discuter avec notamment le propriétaire du site et les acteurs locaux).

Pour plus de clarté, ce zonage des travaux par points sera repris dans le présent compte rendu.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES INTERVENTIONS

Travaux de déminage :

- Evacuation des munitions (grenades et flèches d'obus) mises à jour en amont du pertuis suite aux dernières crues hivernales et sécurisation des emprises de travaux autour des zones de dépôt identifiées. Les prestations réalisées ont été réalisées par le service de déminage et une entreprise spécialisée dans la sécurisation pyrotechnique (hors marché).

Travaux préparatoires :

- Mise en place de deux passages busés temporaires pour franchissement du Gland et création d'une piste d'accès au lit depuis la route le long de la digue.

Travaux forestiers et gestion des invasives :

- Abattage et dessouchage d'arbres sur les emprises des terrassements du point 2 (modèle en remblai dans la continuité de la prairie rive droite) et du point 1 (zone de stockage définitif des déblais). Les troncs ont été débardés et mis en dépôt temporaire le long de la digue à proximité de la route dans l'attente de leur évacuation. Les branches et houppiers sont en cours de ramassage pour évacuation ou broyage.
- Les quelques pousses de renouée asiatique identifiées sur la zone de dépôt temporaire en rive droite lors du dernier de constat de visite ont été supprimées.

Travaux de terrassement :

- Le reprofilage du sommet de la berge droite est achevé (point 3).
- Le reprofilage de la berge gauche en amont et en aval de l'affluent sont achevés (point 1). Quelques souches ont été mises en place en pied de berge pour diversifier les écoulements comme demandé. La zone de dépôt en arrière berge est en cours de mise en forme définitive.



- Le ruisseau affluent rive gauche a été reprofilé conformément aux directives édictées ainsi que la zone de confluence avec le Gland (point 5).



- Les arrivées d'eau provenant du talus rive gauche ont été remises à ciel ouvert et les remblais sus-jacent évacués vers la zone de dépôt amont.



- Le cordon de matériaux grossiers disposé temporairement en pied de berge gauche a été supprimé et réutilisé pour la réalisation de petits épis déflecteurs temporairement au pied de la courbe prononcée rive gauche.



- La descente d'eau pluviale en enrochement a été démontée et un élément de buse retiré. Le débouché du réseau est en cours d'aménagement ainsi que le fossé d'évacuation vers le ruisseau longeant la digue.
- L'atterrissement important de sable et graviers s'étant formé en aval immédiat de l'ancien barrage suite aux crues hivernales a été arasé et les matériaux mis en forme dans la continuité du pertuis, conformément au projet.



- Les travaux de terrassement sont toujours en cours sur les zones concernant les interventions suivantes :
 - reprofilage de la berge gauche et évacuations de excédents de matériaux (point 4).
 - reprofilage de la berge droite et modelage des excédents de matériaux dans le prolongement de la prairie (point 2),



- La clôture provisoire dans la prairie rive droite a été mise en place pour isoler la zone des travaux.

Travaux de végétalisation :

- Non débutés.

Travaux d'aménagements paysagers et équipement :

- Non débutés.

3. MODALITES D'ORGANISATION ET ASPECTS TECHNIQUES

Procédures administratives et transmission de documents :

- **Arrêté préfectoral d'autorisation des travaux :** l'arrêté fixant les conditions de remise en état du Barrage de Souglan sur la commune de Saint-Michel suite a une cessation d'activité a été signé le 18 octobre 2016.
- **Suivi des livraisons :** Le groupement doit transmettre au maitre d'œuvre l'ensemble des bons de livraison des fournitures de matériaux chaque mois.
- **Demandes d'agrément :** le groupement doit transmettre au maitre d'œuvre les différentes demandes d'agrément des fournitures de matériaux et végétaux pour visa.
- **Evacuation des déblais :** le groupement doit transmettre la convention passée avec le nouveau propriétaire des parcelles agricoles acceptant les excédents de terrassement.
- **Rappel, Modelé des excédents de terrassement en rive droite :** une convention a été passée entre le maître d'ouvrage et le propriétaire de la prairie rive droite sur laquelle une partie des excédents de matériaux va être modelée en vue d'augmenter la surface de prairie pour le pâturage. Il est stipulé entre autres qu'une clôture devra être remise en place en limite des parcelles. Cette clôture permettra néanmoins un accès au bétail pour le passage d'une parcelle à l'autre.

- **Rappel, Bornage de parcelles :** en vue de la démolition des vestiges du barrage rive droite, le maître d'ouvrage a mandaté un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle riveraine (voir CRn°6). Ce géomètre procédera également au bornage des parcelles contiguës rive droite sur lesquelles le modelé des excédents de terrassements est prévu ainsi qu'au bornage de la parcelle communale (voirie) bordant la digue rive gauche.
- **Contrôle du talus rocheux rive droite entre le barrage et le pont :** le talus rocheux considéré (affleurement de schiste) supportant la route sus-jacente est soumis aux écoulements du Gland en pied et fait l'objet d'une altération de surface due à l'alternance gel/dégel, ce qui préoccupe la commune vis-à-vis de la stabilité de la chaussée. Plutôt que de mettre en place des enrochements en pied comme réclamé qui n'aurait aucun effet sur le phénomène d'altération constaté, il est suggéré à la commune de mettre en place une surveillance de la paroi par un contrôle topographique régulier en plusieurs points permettant de suivre les éventuelles déformations dans le temps et ainsi juger d'une intervention le cas échéant. La détermination des type de déformations et de leur évolution dans le temps permettra de déterminée une solution adaptée.
- **Intempéries :** depuis le début du chantier, deux journées d'intempérie ont été comptabilisées (24/10/16, 09/06/2017).

Travaux forestiers et contrôle des invasives :

- **Rappel, Gestion des rémanents de coupe :** les houpiers et branches issus des travaux d'abattages seront soit évacués du site vers une plateforme de recyclage, soit broyés sur place et le broyat réparti en surface des emprises remodelées. Le brûlage des rémanents est formellement interdits.
- **Gestion des invasives :** Plusieurs pousses de balsamine de l'Himalaya se développent sur site notamment en sommet de berge droite en aval du tronçon. L'ensemble des pousses doit être arrachée à la main et évacuées.

Travaux de terrassement :

Point 2 : Modelé des excédents de terrassements :

- Les transitions entre les parties remblayées et le terrain naturel seront soigneusement reprises de manière à ne pas enterrer le collet des arbres maintenus et à supprimer les éventuelles zones de rétention des eaux.

Reprofilage de la berge droite :

- Pour augmenter les surfaces de transition et également adapter le gabarit du cours d'eau légèrement sous-dimensionné à cet endroit, il est demandé de créer une risberme d'environ 2 mètres de large en pied de berge droite sur environ 75 mètres en aval du passage à gué. Les excédents de matériaux seront mis en dépôt en arrière berge dans la continuité de la prairie. Pour anticiper le rééquilibrage attendu du profil en long du cours d'eau, cette risberme sera terrassée sous le niveau actuel des eaux.

Point 5 : Restauration de la confluence avec le ruisseau affluent et reprofilage de la rive gauche du Gland :

- **Rappel,** le profil en long du ruisseau sera stabilisé par la mise en place de souches de taille réduite (posées en biais et en travers du lit), et de branches ramifiées tous les 5 mètres linéaires environ. Des matériaux graveleux seront mis en place en fond de lit pour reconstitution d'un substrat (matériaux constitutifs du passage à gué en mélange avec des fragments de schiste altéré issus des terrassements).

Aménagement de la sortie d'eaux pluviales rive gauche :

- La nature des terrains n'étant pas compatible avec la mise en place d'un regard en béton (poids de l'ouvrage trop important), il est décidé d'aménager la sortie du réseau au moyen d'enrochements permettant la dissipation de l'énergie hydraulique et la déviation des écoulements en direction du fossé. Pour éviter la circulation d'eau entre les blocs et les affouillements, un géotextile synthétique sera mis en place en transition sous les enrochements. Le fossé ne sera pas empierré mais simplement végétalisé.

Point 4 : Reprofilage de la berge gauche et évacuation des matériaux excédentaires :

- Deux petits épis temporaires seront légèrement rallongés et deux épis supplémentaires seront ajoutés dans la courbe de manière à avoir une certaine régularité dans l'implantation des déflecteurs.

Diversification des écoulements :

- Sept souches supplémentaires seront implantées en pied de berges sur le tronçon restauré (implantation vue sur site : 3 en rive gauche dont 1 en amont du passage à gué, 1 en aval immédiat de la confluence avec le ruisseau, 1 au niveau de la source principale et, 4 en rive droite dont 1 en amont du passage à gué, 1 en vis-à-vis de la confluence avec le ruisseau, 1 en entrée de courbe et 1 en sortie de courbe), Comme déjà demandé, les souches seront solidement ancrées en berge.

Travaux de végétalisation :

- Sur proposition du maître d'ouvrage, un mélange rustique sera semé en pied de berge sur l'emprise de la courbe rive gauche dès l'issue des terrassements pour favoriser une reprise herbacée précoce. Biotec a fourni la composition du mélange grainier à l'entreprise. L'ensemble des autres surfaces travaillées seront semées en période plus favorable à la fin de l'été.
- Vu la nature des matériaux en berge, un léger travail du sol sera nécessaire avant d'effectuer les semis (hersage, griffage, suppression des adventices, suppression des mottes de terre et plaques de dessiccation). Pour éviter le lessivage des graines, le semi sera réalisé hydrauliquement avec un mulch.

Travaux d'aménagement paysager :

- Conformément au projet, la partie amont des emprises du futur chemin piétonnier menant au belvédère doit être réalisée en remblai sur l'ancienne retenue. Compte tenu de la nature des matériaux et de leur mauvaise propriété mécanique, l'entreprise propose de réaliser un pré-chargement durant la période estivale pour accélérer la stabilisation des remblais et de niveler définitivement le chemin à l'automne. Malgré cela, il est probable que de légères déformations apparaissent avec le temps. Il est donc suggéré de ne pas mettre en place de garde-corps tels que prévus au marché car sensibles aux déformations mais d'utiliser en lieu et place une série de poteaux indépendants pour matérialiser le chemin. Ces propositions ainsi que le choix du mobilier seront discutés lors de la prochaine réunion avec les propriétaires du site.
- L'implantation de la glissière de sécurité le long de la route longeant la digue sera réalisée sur les parcelles communales préalablement bornées. Elle devra respecter la largeur minimale de la chaussée et prendra en compte la présence du réseau enterré alimentant l'éclairage public le long de la route.

4. PROGRAMME DES TRAVAUX

- Bornage des parcelles (semaine 25) ;
- Poursuite des terrassements et évacuation des matériaux (semaine 25) ;
- Reprofilage de la digue (semaine 25) ;
- Divers finitions demandées (semaine 25) ;
- Repli des engins, remise en état des accès (fin semaine 25) ;
- Réfection des maçonneries du pertuis et des murs (période estivale 2017, à confirmer) ;
- Aménagements paysagers (septembre 2017) ;
- Plantations (octobre/novembre 2017) ;

Bien entendu, durant cette semaine, les représentants du groupement mandataire tiendront impérativement et régulièrement informés le maître d'œuvre de l'avancement des interventions. En dehors même des séances de chantier fixées par chaque compte-rendu, ils effectueront un point téléphonique avec le maître d'œuvre en fin de chaque semaine avant de quitter le site du chantier pour le week-end.

5. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion de chantier (n°12) aura lieu le jeudi 22 juin à 11h (rendez-vous sur le site même des travaux).

P/O LE MAITRE D'ŒUVRE
BIOTEC Biologie appliquée
Cécile DAURIAT